



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que requis par l'arrêté ministériel 2020-074 publié le 2 octobre 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 15 décembre 2020 à 17h23, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale, monsieur Stéphane Brochu, trésorier et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
2021-2022-2023

Monsieur le Maire et monsieur Stéphane Brochu, trésorier présentent le budget de la Ville pour l'année 2021 et le programme triennal de ses immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Ils informent également les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements apportés aux autres taxes pour l'année 2021 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.

557-12-20

AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE

CONSIDÉRANT l'obligation de tenir les séances sans la présence du public;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite permettre aux citoyens d'adresser des questions;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajourner la présente séance jusqu'au mercredi 16 décembre 2020, 18h.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière